

## Les alpages du Jura français

In: Les Études rhodaniennes. Vol. 23 n°4, 1948. pp. 185-204.

---

Citer ce document / Cite this document :

Lebeau René. Les alpages du Jura français. In: Les Études rhodaniennes. Vol. 23 n°4, 1948. pp. 185-204.

doi : 10.3406/geoca.1948.5295

[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geoca\\_1164-6268\\_1948\\_num\\_23\\_4\\_5295](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geoca_1164-6268_1948_num_23_4_5295)

---

# LES ALPAGES DU JURA FRANÇAIS

par René LEBEAU

## I. — SITUATION DES ALPAGES.

Dans la plus grande partie du Jura français le bétail bovin, durant la belle saison, est nourri à proximité du village, dans de vastes pâturages communaux, ou, plus rarement, dans des parcs enclos (Haut-Doubs, Vignoble, bassin de Belley). Il n'y vit pas en permanence: on le ramène à l'écurie chaque jour pour la traite, et on l'y laisse pendant les journées les plus chaudes de la canicule et les nuits fraîches de l'arrière-saison.

Ce va-et-vient de l'écurie au pâturage rythme la vie des villages de la montagne, encombrés deux fois par jour par le cortège sonore et lent des vaches.

Cependant, dans certaines parties de la haute chaîne, existe la coutume d'envoyer les troupeaux — entièrement ou en partie — estiver du 15 mai à la fin septembre sur des pâturages haut-perchés au sommet des monts, — des Alpagnes, — souvent fort loin de leurs villages d'origine. Il en résulte, dans ces régions, une vie pastorale assez particulière, qui rappelle celle des Alpes de Savoie ou de Dauphiné avec ses migrations pastorales complexes.

Les Alpagnes qui accueillent ainsi, l'été, les troupeaux, occupent en général — et sauf quelques exceptions — le sommet des plus hauts monts jurassiens. La Sapinière qui gravit les flancs de ces monts se rabougrit peu à peu et s'arrête vers 1.000 à 1.2000 mètres, laissant leur sommet chauve, tapissé d'une véritable prairie alpine courte mais serrée, élastique sous les pas, composée de plantes d'une valeur alimentaire supérieure, piquetée de grandes gentianes jaunes. Vus de loin, ces hauts pâturages ne dessinent qu'une mince tache jaune au-dessus des majestueuses pentes ensapinées; en réalité, ils sont très vastes. On a remarqué depuis longtemps, en effet, que le sommet des anticlinaux du Haut Jura avait été fortement raboté par d'anciennes érosions: d'où le profil caractéristique des monts du Haut-Jura: des flancs raides surmontés par un dos large et lourd, presque plat. C'est ce dos élargi qui, sur les plus hauts monts, émerge de la forêt, et forme les Alpagnes.

Ces plaques de prairie émergeant de la forêt, au-dessus de 1.200 mètres, ne sont pas continues, mais disparaissent lorsque, l'altitude diminuant par suite d'un ensellement, la forêt tapisse le dos des monts; ou lorsque l'érosion latérale rongant les flancs, réduit les surfaces planes des sommets à de trop faibles dimensions (ainsi au Sud du Reculet) — Exceptionnellement, quelques Alpagnes occupent le fond d'un val (Haute vallée de la Valserine) ou de petites combes au flanc des monts (région de Lajoux, Lamoura).

a) La chaîne culminante du Jura, qui domine la plaine Suisse, porte les plus vastes Alpagnes, du Crêt d'Eau à la Faucille, où elle devient suisse (Fig. 1). Le sommet du Crêt d'Eau, très plat, dessine une lentille de pâturages, au-dessus des forêts: le plateau de Sorgia, qui porte 4 ou 5 chalets d'Alpagnes.

Du Crêt d'Eau au Reculet, l'érosion réduit le sommet de la montagne à une crête étroite, et les Alpagnes disparaissent; mais du Reculet à la Faucille, la montagne retrouve toute sa largeur: au-dessus de raides pentes forestières, son sommet est constitué par un immense plateau herbeux, bossué, penché vers l'ouest, qui porte, grosses taupinières fauves, les géants du Jura: Reculet, Crêt de la Neige, Colomby de Gex. Cette haute surface forme, sur 15 km. de long et 1 à 3 de large, la plus importante zone d'Alpage du Jura français, celle qui porte les plus gros troupeaux: elle appartient entièrement au pays de Gex; les communes montagnardes voisines n'y ont aucune part.

b) La deuxième chaîne Jurassienne, qui lui fait vis-à-vis de l'autre côté du val profond de la Valserine, porte aussi des Alpagnes; mais elle se prolonge au Sud, au-dessus du Rhône, jusqu'au Grand Colombier, et au Nord jusqu'au Noirmont, où à son tour elle devient Suisse.

Pour plus de clarté, nous la suivrons du Sud au Nord (Fig. 1).

L'épaisse masse du Grand Colombier, tout au Sud, porte sur son sommet chauve et plat de beaux pâturages, qui furent utilisés pour l'inalpage, mais ne le sont plus; puis l'échine de la montagne s'abaisse, et la forêt la recouvre; à hauteur d'Hotonnes, la montagne s'élargit vers l'ouest et se transforme en une sorte de plateau nervuré de combes et de monts parallèles appelé plateau de Retord; ce plateau se prolonge au delà de la cluse de Nantua-Bellegarde qui le coupe transversalement, jusqu'à la cluse de Morez, sous le nom de plateau des Bouchoux. Toute cette zone ne comporte pas de grands Alpagnes: la forêt couvre presque tout, et les zones herbeuses y sont morcelées en petites clairières, tantôt sur les monts, tantôt dans des combes, tantôt le long de petites vallées, répliques du relief, lui-même morcelé, fait de petits plis parallèles. Ces clairières herbeuses ne sont utilisées comme Alpagnes que dans la partie la plus haute du plateau, celle qui domine le Rhône et la Valserine: autour des Crêts du Nu et de Beauregard sur le plateau du Retord; autour du Crêt Chalam, du Crêt du Merle, de la Forêt de la Frasse, sur les communes de Lajoux, Bellecombe, Les Molunes. Mais ces Alpagnes, beaucoup plus petits que ceux du Reculet, ont aussi un régime d'exploitation un peu différent. Au niveau de la cluse Morez-les-Rousses, la frontière, qui progresse vers l'ouest par redans, fait passer cette chaîne en territoire Suisse, sous le nom de Noirmont; mais dans cette zone frontalière, les Alpagnes descendent jusqu'au fond de la Haute vallée de la Valserine et de la vallée des Dappes qui lui fait suite au Nord.

c) A partir de Morez et plus au Nord, les deux plus hautes chaînes jurassiennes étant devenues suisses, c'est la troisième, plus à l'Ouest, qui les relaie comme zone d'Alpagnes: la chaîne du Risoux et du Mont d'Or, séparée de celle du Noirmont par le large val de Joux (Fig. 1).

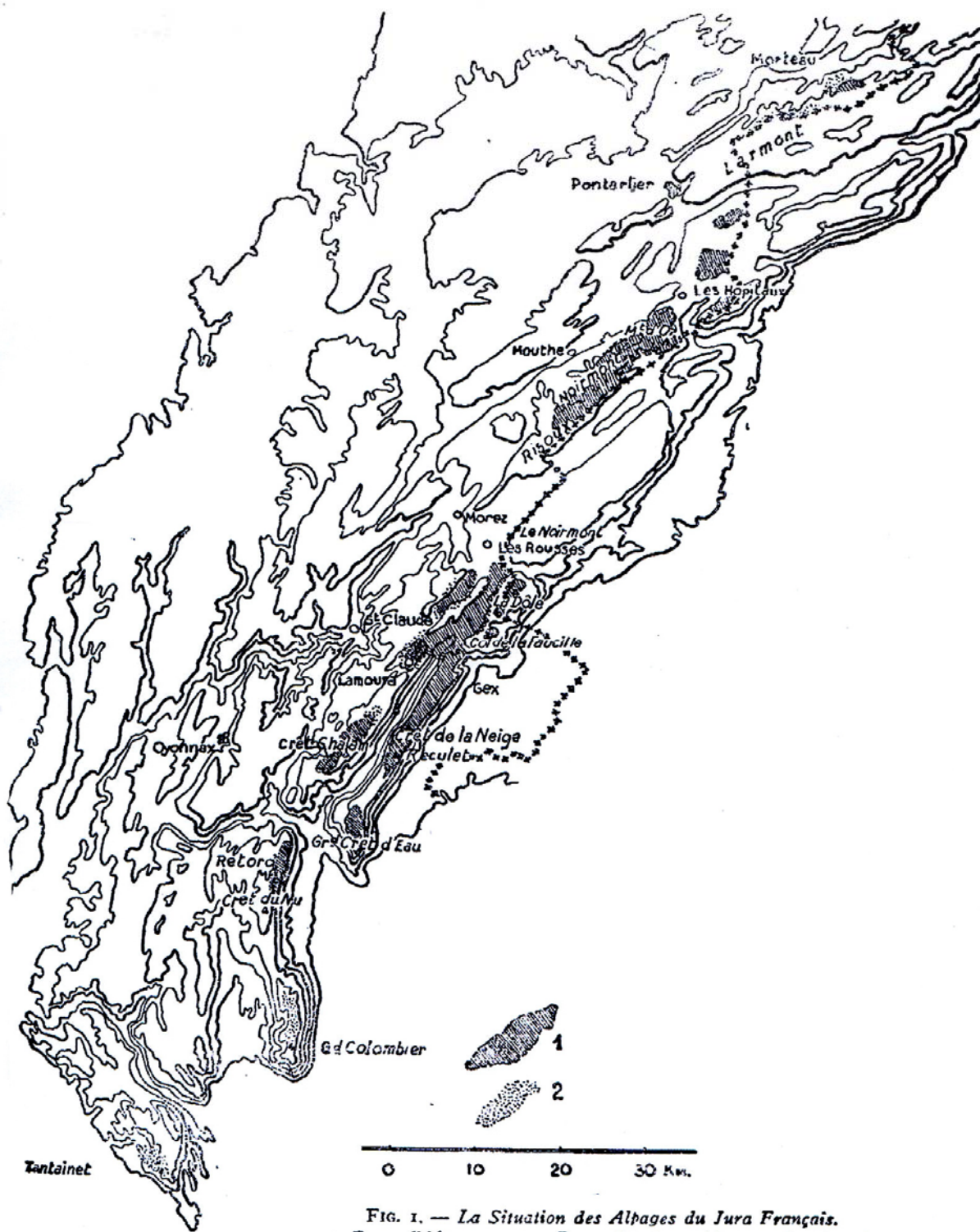


FIG. 1. — La Situation des Alpagnes du Jura Français.  
 1. Zone d'Alpagnes — 2. Zone d'anciens Alpagnes abandonnés

Au-dessus de Morez, la haute masse du Risoux est entièrement boisée; mais plus au Nord, au niveau de Mouthé, de petites clairières la crèvent, portant chacune Alpage et chalet; puis le dos du mont s'élève peu à peu jusqu'à 1.400 m. et se dégage, couvert de pâturages, du manteau forestier: c'est le Mont d'Or, qui surplombe à pic la cluse de Pontarlier à Vallorbe, et qui est l'une des plus vastes zones d'alpage du Jura, peut-être la plus chargée en bétail.

d) Au Nord de la cluse de Pontarlier-Jougne, la zone des Alpagnes se rétrécit considérablement, car un dernier redan repousse la frontière vers l'ouest, et presque toute la haute chaîne se trouve sur territoire suisse.

Au Sud-Est de Pontarlier, près du village des Fourgs, la montagne de l'Herba est encore une grande zone d'alpages; mais plus au Nord, on n'en rencontre plus que quelques-uns sur le Larmont, et entre Doubs et frontière, jusqu'à Morteau: ce sont les plus septentrionaux du Jura, il n'y en a plus au delà sur les hauts-plateaux de Maïche et du Russey.

Les alpages du Jura Français sont donc liés aux monts de la haute chaîne plissée; aussi est-ce au Sud, dans le Jura Méridional, où celle-ci est entièrement française, qu'ils sont le plus étendus; au fur et à mesure que l'on se dirige vers le Jura central, la frontière Suisse, au dessin en escalier, progresse vers l'Ouest, empiétant sur la haute chaîne et réduisant d'autant la zone de nos hauts pâturages, qui disparaissent dans le Jura Septentrional, vers Morteau, où toute la haute zone plissée est étrangère.

## II. — VISITE D'UN ALPAGE.

Les alpages jurassiens se ressemblent tous; il nous suffira, pour prendre contact avec eux, d'en visiter un, choisi comme type.

Tout au Nord de la grande zone d'alpage qui s'étend du Reculet au col de la Faucille, se trouve le Pâturage du Crozat (le terme d'Alpages n'est jamais utilisé par les montagnards: on dit pâturages (1)). Il couvre le dos herbeux de la montagne, autour du Montrond (1614 m.), sur une centaine d'hectares. A l'Est, il est limité par la falaise rocheuse qui surplombe le pays de Gex; au Sud, par un autre pâturage, la Chenaillette; à l'Ouest et au Nord, par la forêt de sapins dont il englobe d'ailleurs, comme tous les Alpagnes jurassiens, une large bande. Une clôture de barbelés, remplacée ici et là par une murette de pierres sèches, en fait le tour: elle doit empêcher que les bêtes, passant dans le pâturage voisin, ne se mêlent à un autre troupeau.

Chaque pâturage possède son chalet, qui lui donne son nom. Le chalet du Crozat se trouve sur les basses pentes du pâturage, près de la lisière des sapins, dans un creux de terrain, de manière à être protégé du vent: c'est là le site classique des chalets jurassiens.

Ce chalet est une construction longue et basse, écrasée au sol. Les murs

---

(1) Les Services agricoles, les milieux s'occupant d'élevage disent: « les Alpagnes », et, géographiquement, ce terme est exact.

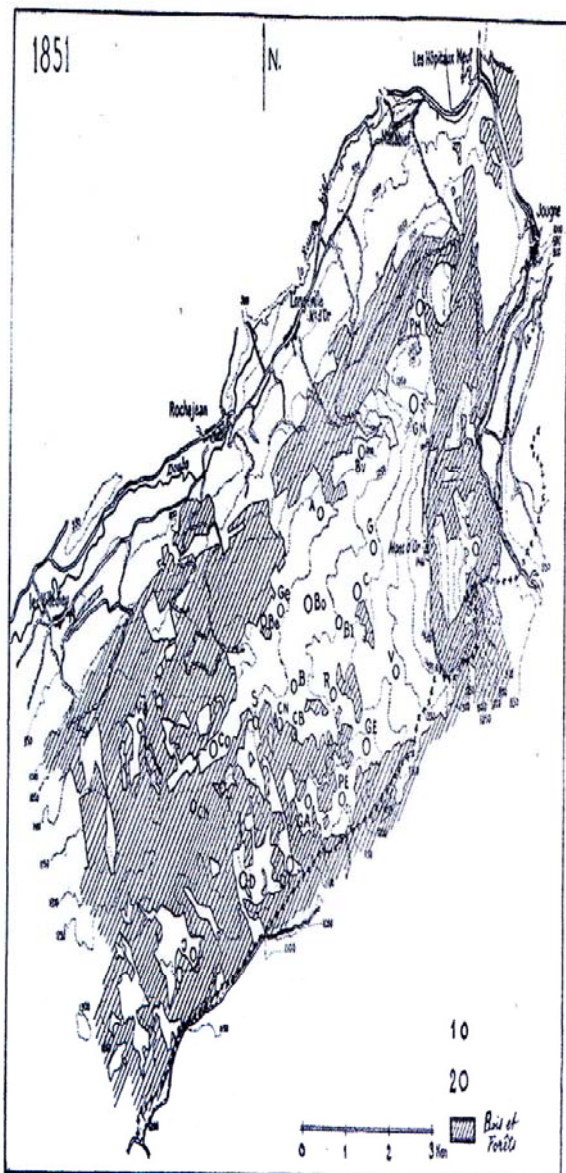


FIG. 3. — Les Alpes du Mont d'Or en 1851.

1. Chalets à lait de 40 à 80 bêtes — 2. De plus de 40 bêtes.  
(D'après l'Annuaire du Doubs, 1851).

Noms des chalets. — A: les Auges de Pierre; B: la Boivine; Be: la Besaine;  
Bl: le Bloray; Bo: la Boissade; Bv: Bellevue; C: la Coquille; CB: chalet brûlé;  
Ch: le chaurois; Co: le comau; CN: chalet neuf; D: grange Dernier Grêbet;  
Dr: grange Dernier Bequet; GA: grange Antier; GE: la grande Echelle; G et Ge:  
la Grangette; GM: le gros Morond; J: la Jouquine; P: Piquemette; PM: le petit  
Morond; PE: la Petite Echelle; R: la Roulette; S: le Soulier; T: la Tréville;  
Va: grange Vaumod; V: la Vermode.



FIG. 3 bis. — Les Alpes du Mont d'Or en 1946

A. Chalets d'Élevage — B. Chalets à Lait.

1. Chalets de moins de 40 bêtes; 2. Chalets de 40 à 80 bêtes;  
3. Gros chalets de plus de 100 bêtes.

Les flèches indiquent la provenance du troupeau de chaque chalet.

On a figuré les limites des deux Alpes de la Vermode (V) et de la Coquille (C).

Les noms des autres chalets figurant déjà sur la fig. 3 n'ont pas été portés.

Le Mont d'Or, « montagne à lait » en 1851, est devenu « montagne d'élevage ».

de pierre n'ont guère plus de 2 mètres de haut; ils sont encapuchonnés par un vaste toit de zinc, très couvrant, à quatre pans, à pente assez faible. L'intérieur est très rustique (Fig. 2): l'écurie en mange la plus grande partie, car le troupeau est gros: 160 bêtes estivaient au Crozat en 1946; c'est à peine si, pressées, rangées sur 4 ou 6 rangs, elles peuvent toutes y

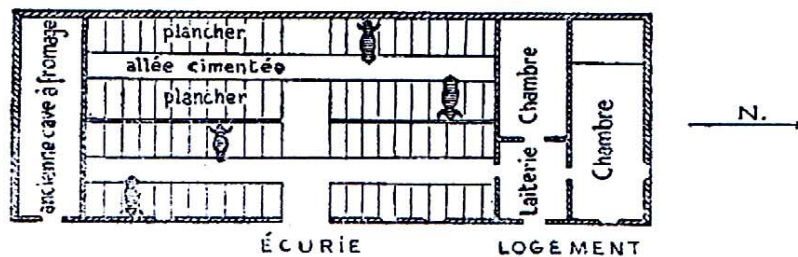
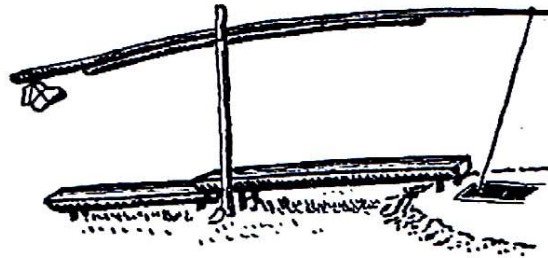
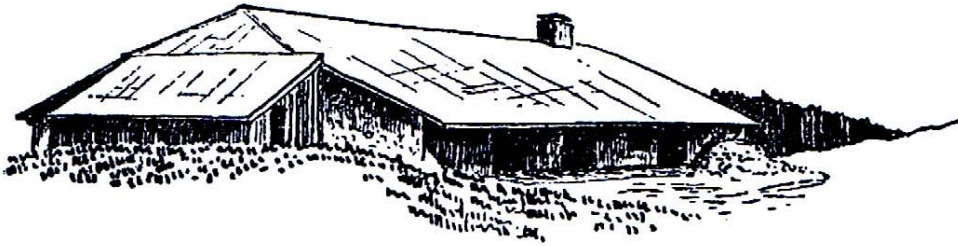


FIG. 2. — *Vue et plan d'un chalet d'Alpage, près du col de la Faucille.*  
A droite, citerne avec son abreuvoir, et l'appareil rudimentaire utilisé pour puiser l'eau.

tenir. Et cependant, l'aménagement de cette écurie est des plus sommaire: ni stalles, ni mangeoire; un anneau scellé dans le mur pour chaque bête, qui y est attachée avec une corde. D'ailleurs, on a récemment restauré cette écurie; le sol de terre battue a été dallé de ciment; l'espace réservé à chaque bête a été accru, et l'on ne fait plus stabuler que les bêtes fatiguées, très jeunes ou pleines. Le reste du troupeau est dehors jour et nuit: toujours bien groupé, il séjourne pendant les heures chaudes ou les averses sous le couvert des bosquets de sapins et de hêtres qui parsèment le pâturage, ou se déplace lentement, broutant l'herbe courte et drue.

Les locaux réservés aux hommes, très étroits, sont relégués à l'extrémité du bâtiment. Ils sont élémentaires : une pièce où vit et couche le berger, au mobilier plus que rustique — murs nus, table, lit, petit fourneau, buffet, éclairée par une fenêtre grande comme une lucarne ; une pièce qui contient le matériel nécessaire à l'entretien du bétail, à la traite, à la fabrication du beurre et de petits fromages. On note l'absence du matériel à fabriquer le gruyère, et notamment du gros chaudron de cuivre. Le Crozat, contrairement à d'autres pâturages, ne fait estiver que de jeunes bêtes : 141 sur 150 ; il n'y a que 9 vaches laitières, donc pas de production fromagère. Écurie et logement ouvrent sur le grand côté du mur, par des portes basses et de toutes petites fenêtres ; devant cette maison, disposée en somme « en longueur », avec des éléments transversaux (1), le piétinement des bêtes, les allées et venues des hommes ont créé toute une zone boueuse, suintante de purin, d'accès difficile au touriste.

Avec le chalet, la citerne est la seule construction artificielle du pâturage.

Le problème de l'eau est ici délicat : peu ou pas de sources, sur ces sommets calcaires, pour abreuver ce gros troupeau. A peine quelques pièces d'eau, sur des plaques de boue tertiaire, et les « goyats », mares où s'amasse l'eau de pluie et de fonte des neiges ; tout cela est insuffisant, et pollué. Aussi a-t-on dû creuser des citernes, revêtues de ciment. Alimentées par la fonte des neiges et les pluies, elles suffisent d'ordinaire, mais leur eau est souvent douteuse. Il y en a plusieurs dans le pâturage du Crozat ; elles sont surmontées d'un mât de bois au sommet duquel est articulé un balancier ; ce dernier porte à un bout une grosse pierre ; à l'autre est accrochée une longue corde munie d'un seau, qui trempe dans la citerne : cet appareil primitif, d'usage universel dans les Alpes jurassiennes, permet de tirer de la citerne l'eau nécessaire au bétail, qui vient s'abreuver dans une auge de bois ou de zinc toute proche (Fig. 2). Quelques citernes sont cependant munies d'une pompe, dans certains alpages. L'ensemble du pâturage, du chalet et des citernes constitue ce que l'on appelle une « montagne », entité bien délimitée par ses barbelés, et souvent desservie par une route praticable : un chemin en bon état partant du col de la Faucille permet aux camionnettes d'atteindre le Crozat. Cette « montagne » — l'une des plus grosses de la région, avec ses 150 bêtes — a été achetée il y a dix ans par le syndicat d'élevage d'une commune suisse voisine du Léman, qui y fait séjourner, l'été, sous la surveillance d'un berger suisse, de sa femme et de son fils, son troupeau communal. Le Crozat, alpage français, nourrit ainsi des bêtes étrangères, ce qui est fréquent dans certaines régions du Jura, mais pas ici : les Alpes voisins, jusqu'au Reculet, reçoivent du bétail du pays de Gex, soit en troupeaux communaux, soit en troupeaux particuliers ; ils sont parfois propriété privée, parfois propriété communale, parfois propriété de syndicats intercommunaux : le régime est très variable. Notons que les communes

---

(1) Il y a une relation entre l'architecture des chalets et les types d'habitat permanent : au Nord, vers Pontarlier, où règnent de grandes maisons carrées « en profondeur », de pierre et bois, les chalets deviennent plus carrés et ont des murs de bois.



les plus voisines du Crozat et des Alpagnes du Reculet, Mijoux, Lélex, Chézery, n'y envoient aucun bétail et ne pratiquent pas l'inalpage — on dira pourquoi par la suite.

Tous les Alpagnes jurassiens ressemblent à s'y méprendre au Crozat : même enceinte de barbelés enfermant à la fois des pâturages et des bois ; même chalet long et bas à toit de zinc, mêmes citernes avec leur mât à balancier. Et cependant, notre visite nous fait pressentir des différences : certains estivent des jeunes bêtes et d'autres des laitières ; les uns du bétail suisse, d'autres des vaches françaises ; les uns sont propriété individuelle, les autres communale, etc... Sous une apparence uniforme, les alpagnes du Jura sont en réalité de types assez variés. Mais, pour comprendre cette diversité, interpréter bien des traits inexplicables actuellement, une incursion dans le passé est nécessaire.

### III. — L'ORIGINE ET LES ANCIENS MODES D'EXPLOITATION DES ALPAGES.

#### a) *Les premiers Alpagnes.*

Les Alpagnes jurassiens sont extrêmement anciens. D'assez nombreux documents, aux Archives départementales de l'Ain et du Doubs, aux Archives communales de Gex ; les chartes de l'Abbaye de Saint-Claude (2) permettent d'entrevoir leur origine et leur ancienne organisation.

Dès le ix<sup>e</sup> siècle, la Charte de Charlemagne, qui confirme à l'Abbaye de Saint-Claude la possession de presque tout le Haut-Jura Central, désigne la chaîne du Mont-d'Or par le terme « Alpes » : les Alpagnes. Un texte du xii<sup>e</sup> siècle nous apprend que le Prieur de Cuttura, près des Bouchoux, « percevait le fromage fabriqué dans une journée sur ceux qui menaient paître leur bétail sur les montagnes de Froidecombe, des Nerbiers, du Reculet et du Cernois-Branchart » (3). Il s'agit d'Alpagnes voisins du Crêt du Merle (Fig. 1), dont plusieurs sont devenus habitat permanent.

Au moyen-âge, en effet, les Alpagnes semblent plus étendus qu'actuellement : ils ne se limitent pas aux prairies alpines des hauts sommets, mais s'étendent sur bien des vallées alors désertes, et habitées aujourd'hui à l'état permanent. Ainsi la vallée de la Valserine, en 1237, était déserte, n'avait jamais été mise en culture ; en 1334, un traité entre l'abbé de Saint-Claude et le Sire de Gex stipule que cette vallée, dont les habitants de Gex et de Septmoncel se disputaient les pâturages âprement, serait indivise entre les co-signataires, sauf les granges ou chalets qu'y possèdent les religieux des Bouchoux, ceux de Cessy, le Sire de Gex et un bourgeois de Gex nommé Etienne (4). De même le hameau de la Cure, dans la vallée des Dappes, occupe un emplacement appelé avant le xvii<sup>e</sup> siècle Fruitière d'Arberon.

(2) Publiées pour la plupart par Dom Benoit : *Histoire de l'Abbaye et de la Terre de Saint-Claude*, Montreuil-sur-Mer, 2 vol., 1890, 1.800 p.

(3) Dom Benoit, op. cit., I, p. 599.

(4) Dom Benoit. op. cit.



FIG. 4. — Les Alpes de la Haute chaîne, du Reculet à la Faucille.

1. Chalets d'élevage bovin; 2. Chalet de moutons; 3. Chalets en ruines ou inutilisés;
4. Limites en clôtures barbelées des 5 Alpes de la Société Coopérative du pays de Gex et de celui du Crozat;
5. Principales routes d'accès aux Alpes. En gris, les forêts.

Remarquer, s'opposant aux raides versants boisés, les surfaces planes et unies des sommets; au N. et au S. elle se rétrécissent, mangées par l'érosion, et les Alpes disparaissent.

*Noms des chalets.* — C: le Crozat; Ca: la Calame; Ch: la Chenaillette; Cp: la Capitaine; Ct: la Catheline; Cz: la Chaz; F: le Flerney; G-H: la Grande Montagne; L: la Loge; Le: chalets de Lachat; M: la Michaud; Ma: la Maréchaude; Me: la Maurale; Mt: le Malatrait; N: le Nevy; Na: le Narderau; P: la Platière; Pr: Praffion; R: la Ramas; T: la Tremblante; Th: sur Thoiry.

b) *La mise en Alpagnes de la Haute Chaîne.*

Nous savons comment, dès le xv<sup>e</sup> siècle, se fondaient les Alpagnes. En 1426, l'Abbé de Saint-Claude accense les prés de la Joux de Saint-Cergue, sur la plus haute chaîne jurassienne, près de la Dôle, aux habitants de Trélex, commune de la plaine suisse voisine du pays de Gex « pour faire une fruitière sous la cense de tout le fromage de tout le troupeau de Trélex fabriqué en deux jours, soit un jour du premier mois où le bétail viendrait pâturer en ladite fruitière, et un jour du dernier mois de leur séjour » (5).

En 1431, les habitants de Sauverny (Pays de Gex) demandent à Amédée de Savoie la permission d'établir une fruitière commune, sur un canton de montagne possédé par la ville de Gex, « ad vaccas inarpendum, retrahendum, pro fromagiando, fructus faciundo » — pour inalper les vaches, leur donner retraite, afin d'en tirer profit. Les habitants exposent à Amédée de Savoie que ses autres hommes et sujets ont déjà de semblables établissements dans son mandement de Gex : « Sicut caeteri homines mandamenti gaili habent » ; Ils indiquent, pour installer cet Alpage, un canton où il n'y a pas de fruitière, et suffisamment éloigné des autres pour ne pas leur porter préjudice ; enfin, ils demandent à y construire une « grange fruitière ou fromagerie », tout ceci en s'engageant à payer les tributs qu'on avait accoutumé de verser pour ces sortes de concessions (6).

Ces deux textes nous apportent des renseignements précieux. Tout d'abord, la haute chaîne jurassienne porte déjà maints Alpagnes au xv<sup>e</sup> siècle, et ceux-ci se multiplient. Ces alpagnes sont loués par l'autorité ecclésiastique ou seigneuriale qui possède le sol à des communautés villageoises ; celles-ci y envoient leur troupeau communal, et en tirent comme fruit le fromage fabriqué dans le chalet commun par le berger : c'est une entreprise communautaire, à laquelle on donne le nom de *fruitière*. Ce caractère s'est conservé, et beaucoup de chalets d'Alpage du Jura hébergent encore le troupeau rassemblé de la commune rurale qui les possède.

Mais il existait alors aussi des Alpagnes particuliers, propriétés nobles ou ecclésiastiques le plus souvent : nous savons que les Ursulines de Gex possédaient une « Fruitière » sur la montagne de Bugnes, près de la Faucille. Le même terme de « Fruitière », au xv<sup>e</sup> et au xvi<sup>e</sup> s. désigne donc les Alpagnes, communaux ou particuliers, comme il désigne aussi les associations fromagères des villageois des plateaux qui s'unissent pour fabriquer chacun d'eux, à tour de rôle, un fromage commun.

Ces textes nous expliquent aussi pourquoi les Alpagnes de la Haute Chaîne appartiennent actuellement aux villages du Piedmont, pays de Gex ou plaine suisse : au xv<sup>e</sup> siècle, les hautes vallées montagnardes (Orbe, Valserine, haute Bienne) étaient encore inhabitées ; lorsqu'elles se peuplèrent, aux xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècle, tous les Alpagnes des montagnes voisines avaient été accaparées par les communes populeuses de la plaine gessienne. Au

(5) Arch. du Jura, Fonds de Saint-Claude, layette 56, n° 25.

(6) Archives de l'Ain, Série C, layette 344 (copie du xviii<sup>e</sup> siècle de la charte de 1341).

xvi<sup>e</sup> siècle, des événements politiques aboutirent au même résultat. Les Bernois conquièrent alors la haute chaîne jurassienne, se rendirent maîtres des grandes forêts monastiques qu'ils accensèrent, ainsi que des pâturages, à des communautés ou à des particuliers protestants. Bien des Alpagnes actuels doivent leur nom aux communes qui les fondèrent à cette époque : la Givrine, de Givrins ; la Prangine, de Prangins ; Trélarce, de Trélex. Et les Bernois gardèrent des Alpagnes sur territoire Bugiste ou Comtois après les traités qui partagèrent le haut Jura entre les diverses dominations voisines..

Tout ceci est fort important : les événements historiques ont permis aux populations de la plaine, Gessiens ou Suisses, d'accaparer la plus grande partie des Alpagnes du Jura, même du Jura Français. Ils ont actuellement encore une plus grande part dans l'exploitation de ces Alpagnes que les montagnards jurassiens du voisinage.

c) *Les modes d'Exploitation au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècles.*

Au xvii<sup>e</sup> siècle, les textes, plus nombreux, permettent de saisir dans tout leur détail le mode d'exploitation des Alpagnes. De cette époque date la première description complète que nous en ayons : elle a été écrite en 1698 par Ph. Collet (7) :

« Le mot Arpage (8)... désigne l'*abergeage* de l'herbe qui croît sur les plus hautes montagnes comme le haut Jura, avec la faculté d'y construire des maisons pour travailler aux fromages qui s'y font et qui sont envoyés par toute la France. Cette montagne... commence au Grand Crêt d'eau et continue jusqu'au Rhin. Le commencement est possédé par ceux du pays de Gex... et le reste par des Suisses. Il y a encore quelques montagnes dans le comté de Bourgogne et dans le Bugey où l'on fait la même économie (9). Au plus haut de ces montagnes il y a des plaines, qui sont des prairies, où l'herbe, qu'on ne découvre qu'à la fin du mois de mai, à cause des neiges qui les couvrent dès la fin septembre jusque à ce temps-là, est si abondante, si fine et d'un si bon suc, qu'il est surprenant d'y voir une si grande quantité de vaches ». Le profit qu'on en tire est étonnant, assure-t-il : un espace dont on tirerait 4 ou 500 livres dans les meilleurs endroits des prairies de Saône, rend plus de 2.000 livres ici.

Un autre document de 1698 (10) précise que : « l'on confie à des particuliers, qui descendent dans le pays (de Gex) tout exprès le 10<sup>e</sup> du mois de mai, plus de 2.000 vaches qu'ils conduisent et font monter au haut de cette montagne (la chaîne du Reculet à la Faucille) où ils les gardent jusqu'au X<sup>e</sup> octobre... Ils les rendent (alors) à ceux à qui elles appartiennent

(7) *Explication des statuts, coutumes et usages observés dans les Provinces de Bugey, Valromey, Gex.* Lyon, 1698 ; 632 p.

(8) Et non « Alpage » ; il s'agit du mode de concession.

(9) Nous savons d'autre part que 2 chalets actuels du Mont d'Or existaient en effet en 1650 et 1680.

(10) Description des pays de Bresse, Bugey et Gex dressée par l'Intendant de Bourgogne en 1698 sur l'ordre du roi Louis XIV pour l'instruction du duc de Bourgogne. In *Bull. Soc. Géo. Ain*, 1891.

en leur payant 10 livres par vache et 10 livres aux particuliers à qui le terrain de la montagne appartient; ils font une quantité considérable de fromages, auxquels on donne le nom de Gex, et qui sont assez estimés ». Ainsi les Alpagnes sont alors en pleine prospérité, et nous faisons connaissance avec un mode d'exploitation bien différent de celui de la « Fruitière », l'exploitation communautaire, des chartes du xv<sup>e</sup> siècle: c'est celui de l'« amodieur ». Ce personnage, chaque été, loue un Alpage à son propriétaire, et y fait paître un troupeau de vaches qu'il loue à des paysans des communes voisines, ou du pays de Gex. Le bénéfice de l'amodieur est constitué par le fromage qu'il fabrique à l'Alpage et qu'il vend. Le propriétaire de l'Alpage touche le prix de la location de son pâturage; et les propriétaires du bétail, privés du revenu du lait pendant la durée de l'inalpage, sont indemnisés par le prix qu'a donné l'amodieur pour louer le bétail. C'est actuellement le système d'exploitation le plus en usage dans les Alpagnes jurassiens, à côté de l'exploitation « en fruitière commune ». Les deux systèmes coexistent depuis très longtemps et s'interpénètrent: la ville de Gex, dans les pièces d'un procès soutenu en 1779 (11), reconnaît qu'il y a deux sortes de fruitières, les particulières et les communes (tenues par la communauté) — mais les communautés n'exploitent pas toujours leurs pâturages en fruitière commune: elles peuvent les louer à des particuliers. Ainsi fait Gex, qui possède toute la montagne dominant la ville, et y loue de nombreux alpagnes. Les baux sont intéressants: Gex ne loue que le droit de pâturage — en somme un droit d'usage dans sa montagne. Ce droit de pâturage s'applique: a) au pré sur lequel sont parqués les bestiaux; b) à une zone de bois avoisinant le parc. On donne dans les actes les confins des bois sur lesquels peut s'exercer ce droit de parcours. « La maison, le parc et le canton sur lequel s'étend le droit de parcours de chaque vacherie constituant ce que l'on appelle au pays une montagne » (12). Pourquoi cette zone boisée attenante au pâturage? Les textes l'expliquent: les usagers des fruitières peuvent se servir des bois qui croissent dans les limites de leur « montagne »... « pour l'usage de leur chalet, soit fromagerie, savoir pour le feu et la bâtisse, soit réparation d'iceux, et pour la clôture des montagnes »; mais ils doivent d'abord couper le petit bois ou broussaille, ensuite les accrues qui pourraient se former sur les parties en pâquier. En somme, c'était une réserve de bois d'œuvre et de bois de feu (la fabrication du gruyère en consommait beaucoup). C'est pourquoi, aujourd'hui encore, bien que les raisons en aient disparu, les Alpagnes jurassiens, autour des pâturages, englobent une bande de forêts.

Les Alpagnes semblent se multiplier au xviii<sup>e</sup> siècle: constamment, la ville de Gex reçoit de particuliers des demandes de concession. Ils s'étendent aussi: les particuliers locataires demandent à les agrandir aux dépens des zones boisées voisines, faites d'arbres chétifs et non exploitables. La commune accorde le plus souvent la permission (13).

(11) Arch. de l'Ain, Série C, 344.

(12) Arch. de l'Ain, Série C, layette 344.

(13) Nombreuses pièces dans le registre des délibérations du conseil municipal de Gex.

Mais il arrive aussi que les locataires de chalets s'agrandissent indûment, sans autorisation, en défrichant des morceaux des belles sapinières voisines, dont la ville de Gex est propriétaire :

« Depuis quelques années, les propriétaires des *vacheries* dégradent les bois voisins et y font des défrichements pour étendre leurs possessions » (14). Le XVIII<sup>e</sup> siècle est plein de ces disputes entre exploitants d'Alpages et possesseurs de Forêts.

Les locataires de vacheries tendent aussi à s'en rendre possesseurs. Le volumineux dossier des Archives de l'Ain d'où la plupart de ces renseignements ont été tirés est un procès de 1779 entre Gex et un sieur Roulph, locataire de quatre « montagnes », qui a défriché les bois communaux voisins, et se prétend possesseur en titre de ses « montagnes ». Il s'agit en somme d'une sorte d'usurpation de communal, comme en commettent un peu partout les paysans au XVIII<sup>e</sup> siècle, où la rapide croissance de la population amène une recrudescence de défrichements : l'extension des « vacheries particulières », à la veille de la Révolution, est un signe de cette vitalité de la population rurale, de cet individualisme qui s'affirme et effrite les vieux usages des communautés. Mais ces dernières se défendent : Gex ne cesse d'affirmer son droit de possession : les Alpages ne sont qu'un *droit d'usage* ; elle stipule expressément dans les baux de pâturages qu'elle seule a droit de couper du bois dans les vacheries ; rappelle que les Alpages, comme le reste du terroir, sont soumis à des usages communautaires : « le parcours commun est autorisé dans les vacheries particulières jusqu'à la Saint-Georges, et on ne doit pas clore jusqu'à cette date ».

Ainsi, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les Alpages sont surtout propriété noble, ecclésiastique, et le plus souvent communale ; ils sont alors exploités, soit par la commune, soit par des particuliers qui n'en ont que le *droit d'usage*. Faisant partie du terroir communal, ces hauts pâturages sont, comme lui, soumis à des *servitudes* communes. Mais à cette époque le droit d'usage tend à se muer en propriété de fait : nombreux sont ceux qui, à l'instar de Roulph, se considèrent comme propriétaires de leur Alpage — le même mouvement pousse un peu partout les paysans défricheurs d'un coin de pâturage communal à le tenir pour un bien personnel. Cette propriété de fait fut légalisée par la Révolution ; bien des Alpages furent vendus comme bien nationaux (ainsi celui des Ursulines de Gex). De sorte qu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle une bonne partie d'entre eux, échappant aux communautés, étaient devenus propriétés particulières.

#### IV. — L'ÉVOLUTION DES ALPAGES DEPUIS LE DÉBUT DU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE.

Le Quinio, ce Conventionnel qui laissa une intéressante relation de son voyage dans le Jura, a décrit avec précision les Alpages de son temps : les chalets sont des bâtiments de pierre avec toits de sapins. Ils sont divisés en trois : une partie abrite les hommes (c'est là qu'on fait le fromage), une autre

(14) Arch. de l'Ain, Série C, 344 (1779).

sert de cave à fromage, « le reste n'est qu'étable » — c'est exactement la physionomie des chalets actuels —. Chaque pâturage, autour de son chalet, a 2 ou 300 hectares, enclos de pierres sèches; le troupeau se compose de « 150 mères vaches ». Il faut un berger par 15 ou 20 vaches; un fruitier (fromager) par 80 vaches, et un marmiton qui fait le feu et la cuisine. Un chalet de 150 bêtes nécessite donc la présence de huit à dix personnes.

Ce sont là les chiffres communément admis au début du XIX<sup>e</sup> siècle: il faut au moins 50 bêtes pour faire une fruitière d'Alpages, et pas plus de 150; en 1812, les chalets du Mont d'Or ont 50 vaches (la Vermode), 65 (grange Anthier), 77 (la Boissaude): ce sont à peu près les mêmes chiffres qu'aujourd'hui.

L'étendue est assez variable: en 1780, 2 vacheries de Gex ont 70 et 270 hectares. Le Quinio avance à 2 à 300 ha — ce sont à peu près les dimensions extrêmes des Alpages actuels. Mais il en existait de beaucoup plus petits, de 10 ha, de 4 à 5 ha. En 1780, la commune de Collonges loue une vacherie de 5 ha, « terrain qui suffit pour le pâturage de 60 vaches à lait » (15), ce qui suppose une « charge » en bétail bien plus considérable que dans les Alpages d'aujourd'hui (12 vaches par hectare, alors qu'on en compte actuellement une par hectare dans les Alpages coopératifs gessiens).

#### a) *Raréfaction des chalets d'Alpage.*

De tous les documents émane cette impression que les chalets d'Alpage étaient plus nombreux et plus chargés qu'aujourd'hui. En 1851, sont signalés au Mont d'Or 3 ou 4 chalets inexistants de nos jours; la grande zone de pâturage du Reculet à la Faucille est aujourd'hui jalonnée de chalets en ruine — au moins 8 ou 10 —, qui sont légion dans les montagnes à l'ouest de la Valserine (communes de Lajoux, Lamoura) où dominent les petits Alpages particuliers. Le premier trait de l'évolution des Alpages depuis le XIX<sup>e</sup> siècle est donc leur raréfaction, et même leur disparition de certaines zones: le Grand Colombier n'en a plus; le Taintinet avait autrefois des pâturages d'été, dont on voit encore les grangeons abandonnés. Cette raréfaction a pour cause le dépeuplement du Jura. On l'a vu, un chalet de 150 vaches nécessitait 8 à 10 personnes en 1810; la raréfaction de la main-d'œuvre, depuis la fin du siècle dernier a rendu impossible une telle méthode d'exploitation. Les Alpages communaux, à la rigueur, pouvaient se procurer le personnel nécessaire; mais pas les Alpages particuliers, exploités par une famille. Aussi, ces derniers se sont-ils particulièrement raréfiés: en 1851, presque chaque famille de Lamoura avait son Alpage, à la forêt de la Frasse (Ouest de la Valserine); aujourd'hui, 4 ou 5 seulement exploitent leur chalet.

#### b) *La transformation en « montagnes d'élevage ».*

Les Alpages qui ne tombèrent pas à l'abandon subirent une transformation profonde. Jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, leur utilité était de suppléer à l'insuffisance

---

(15) Arch. de l'Ain, C. 354.

des surfaces fourragères dans les communes de plaine, et même du Jura méridional, trop sec. Les provisions de foin ne suffisaient pas à nourrir, l'hiver, le nombreux bétail entretenu alors par une population très nombreuse, et on devait utiliser la paille. Envoyer les bêtes à l'Alpage, c'était ménager les pâtures communales, permettre l'extension des prés de fauche: en 1812, le conseil d'arrondissement de Pontarlier préconise qu'on fixe un maximum pour les troupeaux pâturant les communaux surchargés et que le surplus soit envoyé aux Alpagnes (16). Mais, au XIX<sup>e</sup> siècle, la Révolution agricole étend partout dans le Jura les surfaces vertes, grâce à l'introduction des prairies artificielles; parallèlement, le troupeau diminue, par suite de la dépopulation: chaque village a maintenant assez de surfaces fourragères pour nourrir son troupeau sur place: l'inalpage n'est plus une obligation. Cependant, le séjour au chalet est salubre au bétail, et revient moins cher que le séjour au village. Aussi a-t-on pris l'habitude d'y envoyer les jeunes bêtes, les génisses, car leur gardiennage est beaucoup plus simple et moins coûteux: plus besoin de traire, ni de fabriquer le fromage à l'Alpage, donc plus besoin d'un personnel aussi nombreux; 2 ou 3 personnes suffisent à garder un troupeau de 150 génisses, quand il en fallait 8 ou 10 pour un égal troupeau de vaches laitières.

Ces dernières restent au village, pâturent au communal, sont traitées à l'étable, et il suffit de quelques minutes pour porter le lait à la « fruitière » du village: l'économie de main-d'œuvre est considérable. Aussi la plupart des fromageries d'Alpage ont disparu, et l'équipement du chalet est devenu beaucoup plus simple: ce n'est plus qu'une écurie. Les « montagnes à lait » sont devenues « montagnes d'élevage ».

Le produit des « montagnes à lait » était considérable: en 1851, le Noirmont, le Mont d'Or et la montagne de l'Herba possédaient 90 chalets, peuplés de 3.170 vaches, et donnant 260.000 kgs de gruyère (17), soit une moyenne de 80 kgs par vache. C'était la quantité généralement admise: 80 à 100 kgs. Un alpage de 54 vaches donnait de 4.500 à 6.500 kgs, selon la qualité du bétail et le produit fabriqué, qui appartenait à deux types: dans les Alpagnes du Nord, au delà de Saint-Claude, on faisait du gruyère, de fabrication traditionnelle dans la région depuis le moyen-âge. Plus au Sud, sur les grands alpages de la Faucille au Reculet, c'était le « fromage bleu », vieille spécialité du Jura méridional qui était fabriqué — le gruyère n'a pénétré que récemment dans ces régions.

De toute cette activité fromagère, il ne reste plus rien: les 15 chalets du Mont d'Or, dont les 530 vaches donnaient 37.000 kgs de gruyère en 1851, sont aujourd'hui peuplés de génisses: un seul est resté « montagne à lait », la grange Raguin; elle n'a que 20 ou 30 vaches.

### c) *La main-mise des Suisses sur les pâturages.*

L'abandon des Alpagnes par les populations montagnardes a eu un autre résultat: leur accaparement par les gens du pays de Gex, et surtout par les

(16) Arch. du Doubs, M. I, layette 115.

(17) *Annuaire du Doubs*, 1851.



Suisses. Depuis des siècles — au moins depuis la conquête Bernoise — ces derniers mènent estiver leurs troupeaux sur des Alpagnes français, et les traités de 1815 ont maintenu ce privilège (18). En 1812, on louait, chaque été, dans l'arrondissement de Pontarlier, 2.600 vaches suisses; le conseil d'arrondissement s'alarmait du numéraire que faisait sortir cette coutume, et proposait qu'on louât des vaches françaises. Depuis, la proportion des Alpagnes exploités par les Suisses s'est accrue considérablement.

Sur la montagne du Reculet et du Crêt de la Neige, la Fédération des Syndicats d'Alpagnes du canton de Genève commença à acquérir en 1905 quelques pâturages, qu'elle agrandit peu à peu: chaque année, depuis, elle y fait estiver 350 bêtes sur une surface de 450 ha. C'est pour empêcher ces acquisitions de s'étendre que la Société d'élevage du pays de Gex loua en 1908 de grands Alpagnes sur la même montagne, qu'elle aménagea d'une façon remarquable, et dont nous reparlerons. Mais en 1935, la « Montagne » du Crozat était à son tour achetée par un syndicat suisse; en 1946, celle du Crêt de la Neige subissait le même sort. Avant la dernière guerre, deux Suisses ont loué, l'un, la « montagne » située à l'ouest du Reculet, l'autre la « montagne » du Sorgia, au Crêt d'Eau, pour y faire pâturer des moutons, ce qui est assez rare dans le Jura.

Le même mouvement s'observe plus au Nord, dans le département du Doubs. En 1926, Cordier écrivait (19): « De plus en plus, les propriétaires français abandonnent l'exploitation de leurs chalets. Sur le territoire de Mouthe, la presque totalité est louée à des fromagers suisses pour une somme de 5 à 10.000 francs ». Sur les Alpagnes du Mont d'Or, en 1946, 8 chalets sur 16 étaient occupés par des bêtes suisses.

Les Alpagnes jurassiens servent donc de moins en moins aux Montagnards voisins, peu nombreux, sans main-d'œuvre, pourvus de surfaces vertes suffisantes, et de plus en plus aux gens de la plaine, Gessiens et surtout Suisses, qui ont des troupeaux plus considérables et manquent de pâturages sur place. En ce sens, il s'agit donc moins, aujourd'hui, d'un phénomène d'Alpage que de transhumance.

#### V. — LES TYPES D'ALPAGES.

Ainsi, bien des caractères des Hauts Pâturages jurassiens, qui surprennent à la première visite, s'expliquent lorsqu'on remonte dans le passé. A ce passé, à l'évolution qu'ils ont subie au XIX<sup>e</sup> siècle, les Alpagnes Jurassiens doivent leur diversité. Diversité qui n'interdit pas de les grouper en plusieurs types.

D'abord les Alpagnes diffèrent par le régime de la propriété et de l'exploitation. On distingue toujours les Alpagnes possédés par les particuliers et ceux qui appartiennent aux communautés. Les uns et les autres sont

(18) Au contraire, il n'y a jamais eu que très peu de troupeaux français estivant sur territoire suisse.

(19) Henri CORDIER. *Au pays des Sapins*. Pontarlier, 1926.

parfois exploités par leur propriétaire, directement, pour ses propres besoins, mais le cas n'est pas très fréquent : au Mont d'Or, la commune de Rochejean possède les chalets de la Roulette et du Blonay, et y mène son troupeau ; un habitant du même village possède la grange Raguin où il fait estiver ses bêtes. Le plus souvent, la capacité du pâturage dépassant les besoins de son propre troupeau, le propriétaire loue des bêtes. Si ce sont des vaches laitières, il tire bénéfice du fromage qu'il fabrique et paie un certain prix au propriétaire de ces vaches. Si ce sont des génisses, qui ne procurent aucun profit, il reçoit de leur propriétaire une certaine somme qui le paie de l'herbe consommée et des soins donnés, somme d'autant plus élevée que la « montagne » est plus renommée. Enfin, parfois, apparaît un intermédiaire, l'amodicur, qui loue l'herbage, puis des bêtes ; et son bénéfice réside dans la différence entre le revenu tiré de ces bêtes et le prix de l'herbage. Tous ces systèmes sont utilisés à la fois : toute la gamme est représentée parmi les 15 chalets du Mont d'Or, qui se ressemblent cependant par leur taille et leur utilisation.

Les Alpagnes diffèrent aussi par la nature du troupeau, et c'est là un critère plus géographique. Ce troupeau peut être formé de laitières (montagne à lait), ou de génisses (montagne d'élevage) ; il peut appartenir à une communauté rurale ou à un syndicat d'élevage, donc à une collectivité, ou il peut être formé de bêtes louées ici et là par le propriétaire ou locataire de l'Alpage à des cultivateurs isolés.

1) Or, en général, les grands Alpagnes, les plus vastes, hébergent, quel que soit leur régime d'exploitation, le troupeau d'une communauté, un troupeau de jeunes bêtes — ce sont des « montagnes d'élevage » —. Ainsi les Alpagnes du Mont d'Or, et ceux qui s'étendent de la Faucille au Reculet.

2) Les Alpagnes qui hébergent des bêtes envoyées par des cultivateurs isolés sont plus petits : en général, ils sont propriété individuelle, exploités par une famille, qui y envoie son propre bétail, laitières et génisses, et prend aussi en charge quelques bêtes appartenant à deux ou trois voisins ; ce sont des « montagnes à lait ». Ces Alpagnes sont plus fréquentes à l'ouest de la Valserine, sur les hauteurs du plateau des Bouchoux.

Bien entendu, il n'y a rien là de tranché ; les exceptions sont nombreuses. Cependant, ce sont bien les deux principales tendances des alpagnes jurassiens. Nous les étudierons de plus près sur des exemples précis.

#### a) *Les grands Alpagnes du Mont d'Or et du Pays de Gex.*

Les vastes pâturages du Mont d'Or et de la haute chaîne qui, de la Faucille au Reculet, domine le pays de Gex, sont les deux grands pôles de l'Alpage Jurassien. Ils présentent beaucoup de traits communs et quelques différences.

Les Alpagnes du Mont d'Or se composent d'une quinzaine de chalets sur une surface de 12 km<sup>2</sup> environ ; 4 chalets sont gros, ont de 110 à 120 bêtes ; les autres de 40 à 60 (fig. 3 bis). Au total presque un millier de bêtes, 8 à l'hectare, ce qui est beaucoup. C'est l'Alpage le plus chargé du Jura fran-

çais, et il garde une grande vitalité — il y a peu de chalets abandonnés — qu'il doit sans doute à la grande place qu'y tiennent les communes montagnardes du voisinage, très peuplées et fortes en bétail.

Les chalets sont tous des chalets d'élevage, sauf un; les propriétaires en sont des plus divers: tantôt des communes voisines (Rochejean, les Longevilles), tantôt des communautés: l'Hôpital de Pontarlier possède l'Alpage de la Petite Echelle; tantôt une famille noble (chalet Grange-Authier), tantôt un cultivateur du voisinage (20); mais presque tous ces chalets reçoivent les bêtes d'une communauté, en général d'une commune rurale. La provenance des troupeaux est double: 8 chalets (presque la moitié) hébergent des bêtes suisses; les autres les génisses des communes situées, en France, au pied du Mont d'Or (Fig. 3 bis). Le bétail suisse vient de loin, en général de la plaine ou du pied de la montagne, surtout de la région d'Orbe.

Les chalets loués par des Suisses se reconnaissent très facilement, à quelque chose de plus coquet; les fenêtres du logement sont ornées de fleurs, les murs blanchis, l'intérieur plus confortable. Le bétail aussi, qui est de race Simmenthal, tacheté jaune ou beige, se distingue facilement du bétail Montbéliard, aux taches rouge sombre, des chalets français (21).

Les troupeaux de ces derniers viennent de moins loin: Labergement, Métabief, les Longevilles, Rochejean, au pied du Mont d'Or; Gellin, les Pontets, dans le val de Mouthe, les fournissent. Mais il en vient aussi, depuis 3 ou 4 ans, des lisières du Jura, de Mouchard, d'Arbois, par voie ferrée — et même pendant la guerre, par leurs propres moyens.

Les troupeaux communaux des villages du Haut-Jura, qui vont estiver sur la montagne toute proche, chacun sous la conduite d'un berger communal, évoquent le système de la « grande Montagne », pratiqué dans les Alpes. Pour le bétail qui vient du vignoble et de la plaine Suisse, il s'agirait plutôt d'une transhumance, comme pour celui qui, du pays de Gex, monte estiver sur la montagne du Reculet.

*Les Alpagnes du Pays de Gex.* Ils sont plus étendus (21 km<sup>2</sup>) que ceux du Mont d'Or; les chalets (une quinzaine) y sont beaucoup moins denses, mais plus gros: 141 bêtes au Crozat, 110 à la Loge, 600 sur l'immense Alpage de la Maréchaude, pourvu de 5 chalets; ils sont aussi plus étendus: 100 hectares en général, 800 à la Maréchaude (Fig. 4). Dans l'ensemble, malgré l'absence de chiffres exacts, ces Alpagnes paraissent moins chargés en bétail que le Mont d'Or, et n'ont pas gardé autant de vitalité. Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, ils ont été délaissés par les éleveurs du pays de Gex, et de nombreux chalets en ruines témoignent de cet abandon. Mais une réaction s'est dessinée après la guerre 1914-18, et ils ont alors été l'objet d'un rééquipement moderne: des voies d'accès ont été aménagées, les chalets restaurés, pourvus de toits de zinc, des citernes et des abreuvoirs créés, des bouquets de résineux plantés, pour servir d'abri au bétail contre la chaleur,

(20) Beaucoup des renseignements concernant les Alpagnes du Mont d'Or sont dûs à M. Meunier, instituteur à Rochejean.

(21) Il y a aussi quelques chevaux aux Alpagnes, car la région en élève beaucoup.

les intempéries, les mouches. L'initiatrice de cette restauration fut la Société d'Élevage du Pays de Gex, qui, dès 1908, loua l'Alpage de la Maréchaude; puis l'acheta, ainsi que des pâturages voisins: une immense « montagne » de 800 hectares était ainsi créée. Pour la desservir, une route de 11 km, carrossable, fut construite de la Faucille au Chalet de la Maréchaude; ce dernier fut réparé, ainsi que 5 autres qui menaçaient ruine; 2 citernes de 140 m<sup>3</sup> chacune furent créées, et les pâturages enclos de barbelés. C'est une belle réussite de la coopération jurassienne, et chaque année, de 4 à 600 génisses venant de toutes les communes gessiennes y paissent, sous la surveillance d'un vacher à la solde de la société, assisté de 2 aides seulement qu'il rétribue. Les autres Alpages, qui reçoivent tous des bêtes du pays de Gex ou de Suisse, ont été restaurés eux aussi, et toute cette très ancienne « montagne » a pris un aspect assez moderne. Devant le succès des Alpages coopératifs de la Maréchaude, on projeta, en 1923, de faire estiver sur cette montagne du bétail de Bresse et des Dombes, mais sans succès, les frais d'assurance, de transport et de séjour paraissent trop hauts aux éleveurs (22).

Comme on le voit, la montagne qui s'étend du Reculet au Crêt de la Neige joue le rôle d'une montagne de transhumance. Il y a, à cela, des raisons physiques: la proximité, à ses pieds, de la plaine suisse, sèche l'été; politiques: la précoce main-mise des habitants de cette plaine sur toute la montagne; économiques: l'élevage est beaucoup plus prospère, la densité en bétail plus élevée dans la plaine que dans les communes montagnardes voisines, dépeuplées, aux maigres troupeaux (contrairement à celles du Mont d'Or), et qui disposent d'ailleurs d'Alpages plus accessibles.

#### b) *Les petits Alpages à l'ouest de la Valserine.*

Les montagnes qui, du Crêt Chalam à la Frasse bordent à l'Est le plateau des Bouchoux au-dessus du val de la Valserine, portent aussi des Alpages, plus petits, morcelés, encastrés dans les bois, et qui sont exploités par les habitants des communes montagnardes voisines. Les meilleurs, les plus nombreux sont des Alpages particuliers: la plupart des cultivateurs en possèdent un; les moins bons, qui n'ont pas trouvé acquéreur, sont communaux. Chaque Alpage était autrefois exploité directement par son propriétaire: un ou plusieurs membres de la famille conduisaient le bétail à l'Alpage et l'y gardaient tout l'été. Il en résultait une véritable migration pastorale, éparpillant chaque été une partie des habitants dans les chalets du voisinage. En 1851, à Lamoura « La plupart des habitants quittent leur maison le 1<sup>er</sup> juin pour aller demeurer dans des chalets dispersés au milieu des pâturages, et y restent jusqu'à la Saint-Denis », dit Rousset (23). Suivons, dans la même commune de Lamoura, l'évolution de ces coutumes pastorales (24). Les chalets fréquentés étaient parfois d'anciennes fermes isolées abandonnées, entourées d'une grande surface de pré; parfois de véritables chalets d'Al-

(22) H. GROBET, *L'Alpage et sa pratique dans le pays de Gex*. Thèse vétérinaire Lyon.

(23) *Dictionnaire des communes du Jura*, Lons, 1851.

(24) Surtout grâce aux renseignements de M. Barnérias.

page, plus haut situés, petits, en pierre, couverts d'un toit plat à deux pans, composés d'une grande écurie, d'une salle commune et d'une laiterie. En général ils étaient plus accessibles que ceux du Mont d'Or, ce qui explique peut-être que chaque cultivateur ait exploité le sien, au lieu d'envoyer ses bêtes en Alpage communal, mais il faut aussi tenir compte de l'individualisme, plus poussé ici que dans les villages du Nord du Jura. Entre le 1<sup>er</sup> et le 10 juin, une partie de la famille, dont un homme au moins, allait vivre au chalet avec tout le troupeau, vaches et génisses, emmenant parfois quelques bêtes du voisin quand l'Alpage était trop vaste. Il fallait donc, au chalet, traire les vaches, fabriquer beurre et fromages: le « chevret », un petit fromage non cuit, et le « serat » avec le second lait (le gruyère était alors inconnu dans la région). Le vacher se nourrissait des légumes d'un petit jardin qu'il mettait aussitôt en culture, et des provisions qu'on lui montait à dos d'homme deux fois par semaine.

La très forte dépopulation du XIX<sup>e</sup> siècle n'a pas permis à cette vie pastorale de se maintenir. Les familles trop peu nombreuses, ou celles qui possédaient de trop petits alpages, ont abandonné la pratique de l'estivage. Les 4 ou 5 familles qui, seules, aujourd'hui, continuent à pratiquer l'émigration pastorale d'été, sont celles qui ont de vastes alpages: elles prennent en charge le bétail des autres habitants, et montent aux pâturages avec d'assez gros troupeaux — relativement: 20 à 30 bêtes au plus.

Pourtant, les hauts pâturages abandonnés par les indigènes ne sont pas restés vides: des éleveurs du pays de Gex les ont loués, ont rebâti les chalets en plus grand; ils ont créé sur le bord des routes, et le plus près possible de ces chalets, des laiteries coopératives où chaque matin le lait des troupeaux estiviants est apporté, et où un fruitier appointé fabrique beurre et gruyère.

Ainsi, l'inalpage donnait lieu, ici, à une véritable migration pastorale d'été qui n'était pas sans ressembler au système alpin de la « Petite Montagne ». Il a presque disparu et les Alpages, délaissés par les Jurassiens, deviennent ici aussi des montagnes à transhumance pour les gens de la plaine.

Ces trois exemples ont fait ressortir la diversité des Alpages jurassiens, où l'on trouve, combinés, des traits de la « grande » et de la « petite montagne » Alpine, et du système de la transhumance, mais pour les bovins. Il nous reste à broser, à grands traits, un tableau de la vie à l'Alpage.

#### VI. — LA VIE A L'ALPAGE.

La montée aux Pâturages se fait du 24 mai au 6 juin, à jour fixe pour chaque grande zone d'Alpage, quel que soit le temps. Le berger, prévenu quelques jours à l'avance, y monte d'abord avec son mobilier et ses affaires; fait les réparations nécessaires — il y en a tous les ans, car le long hiver abîme la toiture —. Le jour de la montée des troupeaux est jour de fête. De toutes parts, en marche parfois depuis la veille, les troupeaux gravissent les pentes de la montagne. Les vaches portent au cou d'énormes cloches de fête, de formes diverses, « campènes » ou « clarines », pesant parfois de 8

à 10 kilos, que, vu leur poids, on leur enlève à l'arrivée. Souvent, la plus belle bête du troupeau marche en avant, un bouquet entre les cornes.

Chaque propriétaire accompagne ses vaches jusqu'au pâturage; derrière, en fin de cortège, viennent les chars qui transportent les tous jeunes veaux, les victuailles, les ustensiles nécessaires au chalet. Dans le tintamarre des clochettes, des beuglements, des cris, les troupeaux arrivent au pâturage. Chaque propriétaire attache lui-même ses bêtes dans l'écurie; puis chacune est marquée au fer rouge, à la cuisse, de la lettre du chalet et d'un numéro d'ordre; on en fait alors l'état, sur un registre, et le berger les prend à son compte. Le reste de la journée se passe en joyeuses ripailles: on mange, on boit — beaucoup —, on chante. Dans les Alpes suisses, les bergers, appelés parfois Armaillis, portent un curieux costume de fête, courtes culottes rouges, gilet ouvert à manches courtes, rouge ou noir, richement brodé, et une petite toque ronde posée sur le haut du crâne. Le soir, les propriétaires s'en vont, laissant les bergers à leur vie simple, mais rude. Ils sont peu nombreux, deux ou trois en général, un couple aidé du fils ou d'un jeune garçon, par exemple. Ils exercent traditionnellement ce métier, et se recrutent facilement; il est vrai qu'ils sont bien payés: en 1946, une trentaine de mille francs pour la saison. Ils préfèrent d'ailleurs recevoir leur salaire en argent suisse, ce qui leur rapporte plus. Malgré son inconfortabilité, la vie au chalet est moins pénible, et surtout moins dangereuse qu'autrefois. En 1812, Le Quinio en a laissé une peinture intéressante. A cette époque, les Alpes étaient encore infestés de loups. Aussi, la nuit, les vaches se rassemblaient près du chalet, et faisaient cercle, cornes dehors, jeunes bêtes au centre, quand elles sentaient l'ennemi. Tout chalet avait chaque nuit un berger de garde, qui veillait, sans lumière, dans une petite cahute de trois mètres de long, à 25 ou 30 pas du chalet; d'heure en heure, ces bergers se rappelaient réciproquement au son du cor. Si le loup était signalé, l'alarme était ainsi donnée dans toute la montagne. Le jour, le travail ne manquait pas, bien qu'on fût nombreux, car il fallait faire le fromage: à 3 heures du matin, on faisait entrer les vaches à l'écurie, et on se mettait tous à les traire; il fallait recommencer l'après-midi. On se partageait les autres travaux: le berger, ou « bouèbe » remplissait les abreuvoirs, l'armailli ou garçon de ferme nettoyait l'écurie, faisait provision de bois; le fromager, le chef, fabriquait le gruyère ou le « bleu », et le « Trancheur », apprenti-fromager, faisait le beurre. La vie des bergers actuels est moins dangereuse — il n'y a plus de loups; moins isolée — les camionnettes, les voitures montent facilement jusqu'à certains chalets, et l'un d'eux a le téléphone; elle est aussi moins pénible depuis que les troupeaux ne sont plus formés que de jeunes bêtes. Dans certains chalets, elles restent dehors en permanence, s'abritant pendant les heures chaudes et les nuits trop froides dans les bouquets de sapins; dans d'autres, on les rentre de 10 h. du matin jusqu'au soir à l'écurie, et c'est parfois un gros travail que de les rassembler. Il faut aussi remplir l'abreuvoir, soigner les bêtes malades, entretenir le pâturage, en arrachant les herbes les plus envahissantes, en épandant des bouses, du purin. Enfin, parfois, l'Alpage est partagé en sections bordées

de barbelés, dans lesquelles on conduit successivement le bétail. La vie des Alpagnes prend fin en septembre, lorsque les premières neiges menacent, et le troupeau redescend, avec les mêmes fêtes, les mêmes manifestations qu'à sa montée.

L'inalpage n'est plus aujourd'hui une quasi-nécessité, comme autrefois, quand les « surfaces vertes » manquaient. Cependant, c'est une cure excellente pour les bêtes, surtout les jeunes. D'abord, la prairie d'Alpage a une haute valeur fourragère. Accomplissant son cycle végétatif en un été très court, elle pousse très vite, dès la fonte des neiges, avec luxuriance, assurant dès juin un pacage abondant; de plus, elle comporte une forte proportion de légumineuses très nourrissantes. La qualité d'un Alpage, d'ailleurs, est variable; elle dépend des conditions naturelles, et aussi de sa charge: trop chargé, son rendement diminue; trop peu chargé, il est envahi par les mauvaises herbes. C'est pourquoi l'effectif des chalets jurassiens par unité de surface est sensiblement le même dans chaque zone d'alpage.

Nourriture mise à part, le grand air et la vie en liberté font le plus grand bien au bétail. Des expériences récentes ont montré que les jeunes bêtes inalpées prenaient plus rapidement du poids, que la sécrétion lactée et la richesse du lait s'accroissaient chez les vaches; enfin que la résistance aux maladies infectieuses s'accroissaient (la tuberculose, surtout, y est plus rare que chez le bétail sédentaire).

En somme, pour le bétail moderne, sélectionné en vue du rendement, trop richement nourri, et par là sujet à certaines maladies ou infirmités, c'est une cure excellente, et qui ne coûte pas cher (moitié du prix du séjour au village).

Après une période de désaffection, les Alpagnes du Jura français sont en pleine prospérité (25); mais il est incontestable que leur orientation a changé, en même temps que se transformait l'économie pastorale de la chaîne. Ils sont de moins en moins le complément fourrager nécessaire, pour une montagne trop chargée en bétail, qui ne nourrissait qu'à grand'peine son troupeau l'hiver. Ils sont de plus en plus un terrain de stage sanitaire et hygiénique pour les jeunes bêtes des plaines voisines, qui pratiquent un élevage très moderne et hautement spécialisé, et particulièrement de la plaine Suisse, qui tend à accroître la part, déjà considérable, qu'elle tenait dans l'exploitation des Alpagnes jurassiens français.

---

(25) Pendant la dernière guerre, les Alpagnes, situés en zone interdite, furent menacés de perdre leur clientèle de bétail Suisse. Grâce à l'opiniâtreté de quelques personnalités Suisses, l'estivage traditionnel fut maintenu: chaque été 120 bérgeres suisses avec leurs troupeaux séjournaient sur nos Alpagnes.